



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 22 juin 2026 à 19 h 36 à la salle multifonctionnelle de Saint-
Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4

Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Sont absents : Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Manon Guérette, conseillère siège no. 5

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance :

Nancy Boudreault, adjointe administrative

1.0 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 36 par madame Nancy St-Pierre.

2.0 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance de
l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire et renoncent à l'avis de
convocation.

Un document de renonciation à l'avis de convocation, signé par les membres
du conseil, est déposé et joint au présent procès-verbal pour en faire partie
intégrante.

3.0 - RÔLE DU PRÉSIDENT ET DROIT DE VOTE

La personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, informe
le conseil que, **sauf si elle manifeste expressément le désir de le faire**,
elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui
permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention contraire au présent procès-
verbal, la personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, **ne
votera pas sur les décisions** du conseil, conformément aux dispositions
légalles applicables.

19-06-2026

4.0 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

5.0 - AVIS DE MOTION & RÉOLUTIONS

20-06-2026

5.1 Modifications du règlement numéro 305-2026

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 305-2026 afin de mettre à jour les montants exacts des dépenses et de réduire le terme de 30 à 25 ans.;

ATTENDU que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska a décrété, par le biais du règlement numéro 305-2026, une dépense de 3 654 739.36 \$ et un emprunt de 725 000 \$ pour le pavage du 5^E rang Ouest et Est ainsi que la réfection du réseau pluvial de la rue Principale Est;

Il est, par conséquent, proposé par **M. Michel Bélanger**, appuyé par **M. Renaud Ouellet** et résolu unanimement :

- QUE le titre du règlement numéro 305-2026 est remplacé par le suivant : « Règlement modifiant le règlement numéro 305-2026 décrétant des dépenses de 3 654 739.36 \$ et un emprunt de 725 000 \$ pour le pavage du 5^E rang Ouest et Est ainsi que la réfection du réseau pluvial de la rue Principale Est;
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux pour le pavage du 5^E rang Ouest et Est ainsi que pour la réfection du réseau pluvial de la rue Principale Est, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Bouchard Service-Conseil, en date du 2026-01-29 et du 2026-02-11, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».
- QUE l'article 3 du règlement numéro 305-2026 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 654 739.36 \$ aux fins du présent règlement. »;
- QUE l'article 4 du règlement numéro 305-2026 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 725 000 \$ sur une période de 25 ans et affecter la somme de 2 677 501 provenant de la contribution financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet Redressement – Sécurisation et relié au dossier JXH77972. » et d'affecter aussi 252 238 \$ du Fond général;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Document de renonciation à l'avis de convocation signé par les membres du conseil (Annexe A)

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

21-06-2026

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée à 20 h 03.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier